« celui-là subisse l'anathème jusqu'à ce que les héridic-«tions, biens, propriétés, droits, fruits, revenus dont il s'est « emparé ou qui lui sont parvenus de quelque manière « que ce soit, même par donation d'une personne « interposée, soient intégralement restitués à l'église et à « son administrateur et au bénéficier, et jusqu'à ce qu'il « obtienne ensuite l'absolution du Souverain Pontife. »

Que dans ces termes, soient compris les biens des congrégations religieuses, cela ne peut faire aucun doute: ce sont, sans conteste possible, des biens d'église, des biens des ministres de Dieu, des biens des pauvres.

LE MONT SAINT-MICHEL ET SON ARCHICONFRERIE

(Pour la Revue Ecclésiastique)

"Le mont Saint-Michel est un lieu qui défie la description."

MDE DE CREQUY.

Aubert, Mgr Bravard a obtenu la concession de l'antique Abbaye, depuis qu'on y a établi une archiconfrérie et que S. S. le Pape Léon XIII a daigné accorder